

Gestion d'actifs PMSL inc.

Investissement responsable

Politique et procédures

Octobre 2024

À propos de Gestion d'actifs PMSL inc.

Gestion d'actifs PMSL inc. (Gestion d'actifs PMSL) est le gestionnaire de fonds de placement et le gestionnaire de portefeuille d'une gamme de solutions gérées ainsi que de fonds de placement à la carte (les fonds). Nos solutions gérées sont soumises à une approche multigestionnaire et sont administrées par des sous-conseillers de partout dans le monde. Nos produits sont diversifiés par catégorie d'actifs, région, style de placement et gestionnaire.

© Gestion d'actifs PMSL inc., la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et ses concédants de licence. Tous droits réservés.

Présentation

L'engagement de Gestion d'actifs PMSL à l'égard de l'investissement responsable (IR) repose sur la conception que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance peuvent avoir une incidence sur le rendement de nos portefeuilles de placement. Leur intégration dans nos décisions de placement, le cas échéant, peut améliorer le rendement des investisseurs et contribuer à faire progresser leurs intérêts à long terme. Les changements apportés à la réglementation, les risques et occasions liés aux changements climatiques, l'accroissement des inégalités sociales, le passage au numérique, la cybersécurité et d'autres enjeux peuvent devenir des problèmes qui auront une incidence financière importante sur les sociétés et les entités sans personnalité morale. Ces répercussions financières peuvent se traduire par des coûts en capital accrus, des coûts d'exploitation plus élevés, des conséquences sur les revenus en raison de la demande ou de la reconnaissance de la marque et d'une augmentation des coûts liés aux droits fonciers et aux actions. Nous nous attendons à ce que l'environnement mondial pour les sociétés et les entités sans personnalité morale continue d'évoluer, mais que les pressions réglementaires et financières augmentent.

Portée

Cette politique fait état de la philosophie, des objectifs et de l'approche en matière de gouvernance de Gestion d'actifs PMSL à l'égard de l'IR. Elle porte principalement sur la sélection des sous-conseillers, leur engagement et la surveillance continue de leurs pratiques d'IR. Cette politique s'applique à tous les Employés de Gestion d'actifs PMSL, aux sous-conseillers et aux différentes parties prenantes.

La portée de nos activités d'IR s'étend à la plupart de nos placements gérés (y compris les Solutions gérées Granite) et nos solutions à la carte, mais pas à nos fonds multistratégies qui ont recours à des instruments à gestion passive ou comparable dont les FNB.

Définitions

Investissement responsable (IR)

L'IR consiste à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les décisions de placement et à adopter une approche proactive quant aux pratiques d'actionnariat, le cas échéant.

Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont ceux qui ont été considérés comme appropriés par nos sous-conseillers à inclure dans le processus de prise de décision. Ces derniers peuvent recourir à une combinaison d'évaluations quantitatives et qualitatives qui recoupe plusieurs thèmes dans chaque catégorie de facteurs.

- Les thèmes environnementaux portent sur la consommation d'énergie, la pollution et les déchets.
- Les thèmes sociaux portent sur les droits de la personne (p. ex., aucune discrimination pour des motifs interdits basés sur le sexe, l'origine ethnique, l'âge et l'orientation sexuelle), l'engagement communautaire et, la santé et la sécurité des employés.
- Les thèmes de gouvernance portent sur la qualité de la gestion, l'indépendance du conseil d'administration, les conflits d'intérêts et la rémunération des dirigeants.

Parties prenantes

Les parties prenantes comprennent les Employés de Gestion d'actifs PMSL, les personnes qui investissent dans nos fonds, les conseillers, les consultants, les organismes de réglementation et d'autres organisations.

Gouvernance

Conseil d'administration

Notre conseil d'administration assure la surveillance des pratiques d'investissement responsable de Gestion d'actifs PMSL. Il passe en revue les politiques et procédures concernant l'IR, y compris le climat. Par contre, la responsabilité de la mise en œuvre de notre stratégie d'IR au quotidien est déléguée à l'équipe de direction de la société.

Équipe de direction

Notre équipe de direction est l'entité qui dirige la Division des solutions de placement de la Sun Life qui comprend Gestion d'actifs PMSL. L'équipe de direction se réunit régulièrement pour examiner les activités et elle supervise la gestion au quotidien et l'orientation stratégique des affaires.

Comité sur la durabilité

Gestion d'actifs PMSL a mis sur pied le comité sur la durabilité de Placements mondiaux Sun Life en 2021 dans le but d'établir ses priorités et ses objectifs et de produire des rapports sur sa progression dans l'atteinte de ces objectifs. Les priorités de Gestion d'actifs PMSL en matière de durabilité consistent à élaborer des principes et des stratégies d'IR, y compris ceux associés à notre engagement à l'égard de l'initiative Net Zero Asset Managers, à travailler avec des parties prenantes internes et externes, à surveiller et à produire des rapports, à se conformer au contrôle de la conformité et à assumer sa responsabilité. Le comité est composé de hauts dirigeants issus de postes clés au sein de Gestion d'actifs PMSL.

Le comité est chargé de s'assurer que les pratiques établies dans ce document sont communiquées, comprises et adoptées adéquatement par les équipes et employés concernés de Gestion d'actifs PMSL.

Comité de surveillance des placements

Le comité de surveillance des placements de Gestion d'actifs PMSL est présidé par le premier directeur des placements et a été créé pour superviser les vérifications préalables initiales et continues des sous-conseillers et

des gestionnaires de fonds sous-jacents. Le comité doit, entre autres, examiner et évaluer l'approche adoptée par nos sous-conseillers actuels et à venir en IR.

Conflits d'intérêts

Gestion d'actifs PMSL a mis en place des politiques et processus, dans l'intérêt de nos fonds et des Clients, pour repérer, examiner, évaluer et contrer les conflits d'intérêts importants. Un conflit d'intérêts peut se présenter de différentes façons, notamment dans nos relations avec des sociétés affiliées et des émetteurs apparentés ou de produits exclusifs.

Examen et approbation

Cette politique sur l'investissement responsable est actualisée chaque année.

Tout changement important apporté à la politique d'IR sera approuvé par le comité sur la durabilité de Gestion d'actifs PMSL, le comité de surveillance des placements de Gestion d'actifs PMSL, l'équipe de direction et le conseil d'administration.

Approche en matière d'investissement responsable

En tant que gestionnaire de gestionnaires, nos activités d'IR portent principalement sur la sélection des sous-conseillers et la surveillance continue de leurs pratiques en IR. Au besoin, nous attendons des sous-conseillers qu'ils intègrent les facteurs ESG et adoptent des pratiques de gérance proactives qu'ils croient importants sur le plan financier quand ils prennent leurs décisions de placement.

L'ajout du critère d'IR à notre processus de sélection des sous-conseillers et à leur surveillance continue nous permet d'approfondir nos connaissances et notre compréhension de chacun d'eux. Nous avons ainsi une bonne idée de la façon dont ils gèrent notre capital et de la rigueur avec laquelle ils prennent des décisions de placement.

1. Sélection et surveillance des sous-conseillers

Sélection

La sélection de nos sous-conseillers est au cœur de notre processus de placement. Nous évaluons les sous-conseillers potentiels en fonction de plusieurs facteurs, dont la résilience organisationnelle, l'alignement stratégique, les systèmes et l'analytique, l'équipe et les ressources. Notre évaluation porte également sur leur approche en IR et repose sur 3 piliers clés :

1. L'engagement à l'échelle de la société
2. La prise en compte des facteurs ESG dans la stratégie
3. L'approche de la gestion active

Ces trois piliers nous permettent de mieux comprendre à quel stade de son parcours en IR un sous-conseiller se trouve. Chacun des piliers nous permet de repérer les forces et les faiblesses d'un sous-conseiller à l'égard de l'IR.

Surveillance

Nous surveillons nos sous-conseillers sur une base régulière dans le cadre de notre approche quant à l'investissement responsable. De plus, nous leur demandons de répondre à des questionnaires de vérification préalable et à des questionnaires annuels sur des enjeux précis (p. ex., droits de la personne, vote par procuration, etc.). Nous menons régulièrement des analyses ESG approfondies pour dégager les enjeux propres à chacun des sous-conseillers. Notre surveillance continue nous permet de mieux comprendre leurs pratiques en IR et d'être au fait des changements qui y sont apportés.

Acheminement à un échelon supérieur

Nous travaillons de façon proactive avec nos sous-conseillers et leur acheminons les problèmes, au besoin. En raison de l'évolution rapide des pratiques, de la réglementation, des données, etc. propres à l'IR, nous mettons l'accent sur le perfectionnement continu de nos pratiques, et nous nous attendons à ce que nos sous-conseillers en fassent de même. Nous sommes aussi conscients que les différentes

solutions de placement nécessitent des approches personnalisées et que les sous-conseillers n'empruntent pas tous la même voie pour atteindre ces objectifs.

2. Pratiques d'actionariat

A. Pratiques de gestion des sous-conseillers

Quand un sous-conseiller est choisi pour gérer une stratégie, Gestion d'actifs PMSL lui délègue l'autorité du vote par procuration conformément au contrat de sous-conseiller. Ainsi, le vote par procuration, l'actionariat actif et la mobilisation sont tous assumés par les sous-conseillers respectifs. Toutefois, il pourrait y avoir des circonstances uniques où Gestion d'actifs PMSL choisit d'adopter une approche différente pour le vote par procuration. Elle pourrait se prévaloir de son droit de vote pour les questions administratives d'un petit sous-ensemble de fonds qui consistent, en règle générale, en des stratégies à gestion passive de sous-conseillers.

Les principes directeurs et lignes directrices sur le vote par procuration de chaque sous-conseiller sont revus chaque année par Gestion d'actifs PMSL dans le cadre de ses vérifications préalables pour assurer leur conformité à ses propres principes directeurs.

Régulièrement, dans le cadre de nos vérifications préalables, nous pouvons demander à nos sous-conseillers des justifications ou des études de cas sur des votes par procuration ou des titres individuels précis, surtout pour des titres ou des thèmes importants. Nous avons comme objectif de renforcer :

- Nos convictions quant à l'utilité des facteurs ESG dans le processus décisionnel
- Notre engagement à l'égard de l'IR
- Nos attentes pour que nos sous-conseillers soient plus proactifs et transparents, au besoin, en ce qui a trait aux pratiques en matière de vote et de gestion.

B. Collaborations

La collaboration avec les parties prenantes peut s'avérer être un important levier pour favoriser

notre compréhension, pour consolider nos partenariats et comprendre comment nous pouvons contribuer et potentiellement collaborer pour améliorer les résultats à long terme.

C. Affiliations

Notre affiliation aux initiatives menées par des investisseurs peut s'avérer être un outil important dans l'accélération de l'atteinte des objectifs d'investissement responsable d'une société.

Quelques-unes de nos affiliations :

- Signataire des principes pour l'investissement responsable (PRI) depuis le 12 janvier 2022
- Membre de l'Association pour l'investissement responsable (AIR)
- Participation à l'Initiative « Net Zero Asset Managers » en 2021
- Membre de l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) en 2022

Gestion d'actifs PMSL est aussi membre du Groupe de travail sur les facteurs ESG de l'Institut des fonds d'investissement du Canada et de l'AIR, et elle a participé aux groupes de travail menés par l'IIGCC.

Pour en savoir plus sur l'IR et les organisations auxquelles Gestion d'actifs PMSL et la Sun Life sont affiliées, consultez la page Web :

<https://www.placementsmondiauxsunlife.com/fr/about-us/investissement-responsable/>

D. Collaboration avec d'autres parties prenantes

Nous croyons que la transparence (et la promotion de la connaissance, s'il y a lieu) à l'égard des parties prenantes est tout aussi importante que la collaboration avec nos sous-conseillers.

E. Exclusions

Gestion d'actifs PMSL ne peut investir dans des sociétés de sous-munitions comme le définit la *Loi interdisant les armes à sous-munitions*.

Autre que ce qui est mentionné ci-dessus, Gestion d'actifs PMSL n'exclut pas

actuellement d'autres placements. Par contre, certains de nos sous-conseillers peuvent adopter des politiques et des stratégies d'exclusions précises ou des balises minimums à l'échelle de leur société pour le charbon, tout autre combustible fossile, des enjeux sociaux, etc.

Principes

1. Intégration de risques et occasions clés, au besoin, pour améliorer les résultats

Les facteurs ESG peuvent avoir une incidence importante sur le rendement financier de titres individuels et devraient, par conséquent, être intégrés dans le processus de placement, au besoin.

L'intégration de facteurs comme les changements à la réglementation, les risques et occasions liés au climat et la gouvernance des sociétés permet d'approfondir les connaissances et peut avoir une incidence sur les activités et les finances d'une société.

2. Gérance proactive pour favoriser le changement

Nous croyons qu'une connaissance approfondie des données fondamentales d'une société et une connaissance approfondie des pratiques de durabilité pertinentes sont des éléments clés pour le vote proactif sur des enjeux de durabilité et une mobilisation constructive les concernant. Nous croyons que ces principes s'appliquent tout autant aux solutions gérées passivement qu'activement, au besoin.

3. Importance de la lutte contre les changements climatiques

Les changements climatiques sont l'un des plus grands enjeux de notre époque. Nous avons tous un rôle important à jouer pour appuyer cette transition d'envergure sur les plans économique et environnemental. Notre adhésion à l'initiative Net Zero Asset Managers, notre décision de mettre l'accent sur l'engagement au lieu du désinvestissement et notre affectation de capital à la conception de solutions de placement qui intègrent des

aspects liés aux changements climatiques ou en tiennent compte sont quelques exemples qui montrent notre contribution à la lutte mondiale contre les changements climatiques.

Ce document contient des renseignements à propos des processus de recherche internes utilisés par Gestion d'actifs PMSL inc. pour certains fonds communs de placement pour lesquels elle agit comme gestionnaire de fonds de placement et gestionnaire de portefeuille (les fonds). Ce ne sont pas tous les fonds gérés par Gestion d'actifs PMSL inc. qui adoptent les approches en matière de durabilité ou d'ESG mentionnées, ou qui ont un objectif de placement lié aux facteurs ESG. Certains fonds n'intègrent pas les facteurs de durabilité ou d'ESG dans leur processus. Reportez-vous au prospectus simplifié pour en savoir plus sur les objectifs de placement de chacun des fonds et sur leurs stratégies ESG, le cas échéant.

L'information contenue dans ce document est fournie à des fins informatives uniquement et ne doit en aucun cas tenir lieu de conseils particuliers en matière de placement. Elle ne constitue pas une offre d'achat ou de vente de valeurs mobilières. Les points de vue sont exprimés à la date indiquée en fonction des renseignements accessibles et peuvent changer selon les marchés et toute autre condition. L'information fournie est considérée comme fiable, mais aucune garantie n'est donnée quant à son exactitude ou à son exhaustivité, et Gestion d'actifs PMSL inc. n'assume aucunement l'obligation de la mettre à jour. Ce document contient des énoncés qui peuvent être considérés comme des renseignements prospectifs. Les énoncés prospectifs ne garantissent pas les rendements futurs, les marchés, ni tout autre événement. Ils présentent des risques et des incertitudes et ne doivent pas être considérés comme une source d'information à cet égard.

Les placements dans les fonds communs de placement peuvent donner lieu à des courtages, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Veuillez lire le prospectus du fonds. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement antérieur ne constitue pas une indication de leur rendement futur.

Placements mondiaux Sun Life est un nom commercial de Gestion d'actifs PMSL inc., de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et de la Fiducie de la Financière Sun Life inc., qui sont membres du groupe Sun Life.

© Gestion d'actifs PMSL inc., la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, et leurs concédants de licence, 2024. Tous droits réservés.